

| Axe 3 | Accélérer l'essor des transitions vers une économie bas-carbone

Action cadre

AC3.A1 – Découpler la production d'énergie renouvelable locale

► Orientation 4 : Augmenter la production d'énergie renouvelable

Contexte et enjeux

La loi Climat et Résilience fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 33 % au moins en 2030. A l'échelle régionale, le SRADDET fixe à minima, à l'horizon 2050, de couvrir les besoins énergétiques régionaux par la production d'énergies renouvelables et de récupération et ainsi devenir « Région Grand Est à Energie Positive et bas carbone en 2050 ».

En 2019, la production d'énergie sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy représentait 3,8% des consommations d'énergie finale du territoire, dont 76% de production thermique. Or, la stratégie métropolitaine vise à porter la part des EnR&R à 70% de la consommation finale à 2050, dont au moins 35% d'énergies « locales ». Ce constat impose ainsi une diversification du mix énergétique et une accélération massive du déploiement de la production renouvelable locale. Le territoire métropolitain possède d'ailleurs un potentiel important de production d'EnR, notamment par la géothermie, le solaire photovoltaïque et la chaleur fatale.

Animation Métropole Grand Nancy

Pilotage

Services associés

Direction du Climat et de la Transition Energétique

Description et finalités de l'action cadre

Le Grand Nancy souhaite mettre en place une politique de développement et de soutien au développement de la production d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs du plan climat air énergie territorial. Elle pourra notamment agir sur ses propres compétences (contrats et patrimoine) et sensibilisera les acteurs et les habitants du territoire sur ce sujet. Elle agira également au travers de ses documents de planification pour déployer des conditions favorables à l'installation d'EnR sur son territoire. Pour ce faire, la Métropole souhaite s'appuyer sur la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies, avec une déclinaison à l'échelle de la Multipole.

Mesure 1 : Favoriser le développement des EnR sur le patrimoine métropolitain

La Métropole a déjà installé six centrales photovoltaïques sur ses bâtiments, représentant 2,1 GWh d'électricité injectés dans les réseaux. Les deux prochaines centrales photovoltaïques en autoconsommation totale ou partielle, seront sur les sites du Muséum Aquarium et de la déchetterie de Ludres. Par ailleurs, un projet d'installation d'ombrières sur le parking du Zénith d'une puissance de 6 MWc est en cours d'étude. Fin 2022, deux nouveaux « digesteurs » permettront d'extraire du bio-méthane du traitement des boues issues de la dépollution des eaux usées à la STEP de Maxéville.

En tant que propriétaire immobilier et foncier, la Métropole du Grand Nancy dispose donc de leviers majeurs pour développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire dont le diagnostic a révélé les potentiels photovoltaïques et géothermiques. Dans le cadre de la déclinaison de son Schéma Directeur des Energies, la Métropole compte se doter d'une feuille de route stratégique et opérationnelle de la mise en place des EnR&R sur son patrimoine. Ainsi, cette stratégie se déclinera en 3 phases :

- Recensement du patrimoine métropolitain pouvant faire l'objet de projets de production d'énergie renouvelable selon une approche multi-filière
- Conduite d'études de faisabilité pour les bâtiments les plus intéressants, afin d'alimenter les débats stratégiques visant à prioriser et budgétiser leur développement. Le développement de cette stratégie devra se faire en articulation étroite avec le Plan de Rénovation Énergétique Patrimonial, et les besoins de rénovation identifiés.
- Définition d'un plan pluriannuel d'investissement en faveur du déploiement des EnR sur son patrimoine. Une enveloppe prévisionnelle de 9 M€ est estimée pour 50GWh en PV et 25GWh en Géothermie.

Pilote

DCTE

Partenaires

Mesure 2 : Soutenir le développement des énergies renouvelables par une planification cohérente

Afin de répondre à ses objectifs de couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables, et pour contribuer au renforcement des dynamiques territoriales de production renouvelable, la Métropole s'engage dans le soutien de la production EnR des territoires voisins en renforçant sa politique d'achat d'énergies renouvelables. Pour cela, elle contribuera, à l'échelle de la Multipôle, à la définition d'une stratégie partagée de développement des EnR. Cette planification territoriale des EnR à l'échelle SCOT doit permettre d'aboutir à l'élaboration d'une feuille de route commune sur les besoins et leurs projections, ainsi que les gisements et les modes de développement par types d'énergies.

Afin d'appuyer le développement des projets, la Métropole est partie prenante de la SEM EnR en cours de développement par la SOLOREM. Cette dernière aura pour but de renforcer le financement et le montage de projets EnR en maîtrise d'ouvrage public. Pour le montage de cette SEM, une étude du potentiel EnR du territoire ainsi que

des projets en cours de financement est nécessaire. Elle inclura également les projets ENR citoyens actuels sur le territoire métropolitain, et plus largement sur celui de la Multipôle.

Plus localement, à l'échelle métropolitaine, un schéma directeur des énergies (SDE) va être mis en place. Il permettra d'évaluer finement les besoins énergétiques - et le cas échéant leurs réductions -, les potentiels d'augmentation de production d'EnR&R ainsi que les moyens de distribution, le tout en lien avec les RCU et les IRVE. Cette analyse doit nourrir une vision prospective du territoire et mettre en lumière les arbitrages stratégiques à réaliser.

Pilote	DCTE SOLOREM	Partenaires
--------	--------------	-------------

Mesure 3 : Poursuivre le développement de réseaux de chaleur urbain décarbonés

Le Grand Nancy assure la gestion de deux contrats de concessions en matière de chauffage urbain. L'ensemble des réseaux de chaleur du territoire métropolitain distribue une énergie compétitive et vertueuse produite majoritairement (à hauteur d'environ 66 %) à partir d'énergie renouvelable (biomasse) et de récupération (énergie issue de la valorisation énergétique des déchets ménagers). Leurs performances environnementales et économiques ont très considérablement augmenté durant les 15 dernières années. Les réseaux de chaleur sont un levier majeur de la politique énergétique métropolitaine et nationale : la loi pour la transition énergétique prévoit la multiplication par cinq de la chaleur renouvelable distribuée par réseau d'ici 2030.

Au travers la mise à jour du schéma directeur du service public de chauffage urbain, le Grand Nancy entend poursuivre le développement de réseaux décarbonés en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique. Son but est d'identifier les potentiels de développement dans l'agglomération et définir un nouveau plan d'actions dont l'objectif sera de développer les réseaux de chaleur de façon optimale, dans des conditions environnementales et économiques avantageuses pour les abonnés.

La première pierre à poser, d'ores et déjà budgétée, est l'interconnexion des différents réseaux de chaleur de l'agglomération. Elle permettra de sécuriser et d'augmenter la fraction d'énergie renouvelable et de récupération distribuée en accroissant très considérablement la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers pour la porter d'environ 120 GWh à 167 GWh (soit une augmentation de près de 40 %) et en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse existantes.

Cette transformation du dispositif public de chauffage urbain est amorcée depuis 2021, et sa mise en œuvre se poursuit par étapes jusqu'en 2026. Il permettra de porter l'énergie distribuée sur le territoire d'environ 350 GWh/an à environ 485 GWh/an (soit une augmentation de 40 %), en installant un seul moyen de production supplémentaire (chaufferie biomasse de 3 MW) tout en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 %.

Pilote	Direction Chauffage Urbain	Partenaires
--------	----------------------------	-------------

Mesure 4 : Développer et accompagner une animation territoriale pour le développement des installations d'énergies renouvelables

Le but de cette mesure est de lever les freins actuels à la réalisation de projets pertinents en développant un accompagnement renforcé des porteurs de projets. La Métropole propose notamment via son site un accès libre à un cadastre solaire permettant de sensibiliser les acteurs du territoire. Elle pourra par ailleurs s'appuyer sur les compétences et les réseaux de Lorr'Up pour accompagner et relayer son action, mais devra également renforcer ses moyens en ingénierie afin d'appuyer les porteurs de projets (privés, publics ou collectifs citoyens).

Afin de faciliter l'émergence des projets, la Métropole devra :

- Sensibiliser les acteurs du territoire aux opportunités de projets EnR (cadastres solaires et géothermiques).
- Développer un marketing autour du développement des EnR afin de rendre plus attractif ce type de projets.
- Appuyer l'émergence de projets en mettant à disposition une ingénierie partagée.
- Déployer des appels à manifestation d'intérêt pour que les grands propriétaires puissent être sensibilisés au développement des EnR.

En ce sens, suite aux études de potentiels des sous-sols pour le développement des EnR, la Métropole pourra notamment accompagner – en cohérence avec le Schéma Directeur des Énergies – l'essor et la structuration de la filière géothermie, encore peu exploitée sur le territoire, pour la production d'énergie, mais également le stockage du carbone et de l'hydrogène. L'enjeu premier sera de recenser, synthétiser et approfondir nos connaissances du sous-sol.

Par ailleurs, la Métropole souhaite sensibiliser les acteurs économiques et citoyens à la consommation d'énergie verte, en développant un plan de mobilisation visant principalement les secteurs du bâtiment, du transport et de l'industrie, qui sont les plus gros consommateurs énergétiques.

Pilote	DCTE	Partenaires
		Lorr'Up, SAPL, ALEC, Terres de Lorraine (cadastre géothermique), ENSG communes

Mesure 5 : Favoriser le développement de la production d'EnR Citoyenne notamment en autoconsommation

La Métropole souhaite accompagner les porteurs de projets citoyens par un appui technique, méthodologique et financier. A ce titre, elle a notamment pris des parts dans la SAS Clairvolt, qui expérimente l'autoconsommation solaire et solidaire. Elle pourra faciliter la réplique de ce type de projet. Par ailleurs, le réseau GECLER (réseau Grand-Est,

Citoyen et Local, d'Energie Renouvelable), pourra être mobilisé dans le développement, la gouvernance et le financement de projets d'énergie renouvelable.

Pour rendre attractif les projets citoyens, des événements de retour d'expériences seront à organiser, afin que les intéressés puissent comprendre les tenants et les aboutissants de tels projets, et identifier les éventuels obstacles auxquels d'autres se sont déjà confrontés.

<i>Pilote</i>	DCTE	<i>Partenaires</i>	GECLER, Villers les Nancy, Clair Volt
---------------	------	--------------------	---------------------------------------

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
► 1 ETP	► 1 M€ Etudes ► 4 M€ Déploiement ► 2M€ SEM EnR

Objectifs et indicateurs

Objectifs et impacts	Indicateurs de suivi
► Augmenter la production solaire photovoltaïque de 50 GWh en PV ► Développer des projets pilotes de géothermie.	► Développement de projets EnR ► Hausse de la production (GWh) ► Evolution du mix énergétique local

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Diagnostic et études EnR sur le patrimoine	Définir un PPI	Mise en œuvre, suivi et maintenance			
	Elaboration du SDE	Mise en œuvre			
Création de la SEM EnR	Mobilisation de la SEM EnR pour le développement de projets				
Renforcer la politique d'achat d'énergies renouvelables locales					
Réaliser les interconnexion du RCU					
Identifier les potentiel de développement et définir un nouveau schéma directeur			Poursuivre le développement du RCU		
Animations pour le développement de projets de production d'EnR					

Action complémentaire

AC3.C1 - Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur transition énergétique

- *Orientation 1 : Soutenir les efforts de décarbonation des entreprises du territoire*
- *Orientation 4 : Augmenter la production d'énergies renouvelables*

Contexte et enjeux

La transition énergétique définit donc une transformation des modes de production, de distribution et de consommation d'énergies visant à en réduire l'impact sur l'environnement. Levier majeur de la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique des entreprises doit permettre de sortir de la dépendance aux énergies et de favoriser un modèle énergétique plus durable.

L'urgence climatique, les tensions géopolitiques croissantes et l'explosion des coûts de l'énergie font de la transition énergétique un levier d'action stratégique pour les entreprises. Celle-ci s'impose comme un moyen de réduire ses émissions de GES bien sûr mais aussi de préserver voire accroître sa compétitivité.

Pour rappel, entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, la hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité et produits pétroliers) est estimée à 20 % pour les TPE avec bouclier, contre 50 % pour les entreprises sans bouclier (source INSEE). 20% des entreprises françaises connaîtront en 2023 des difficultés liées à la crise énergétique.

Dans ce cadre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique, la substitution des énergies fossiles apparaissent comme des enjeux majeurs pour les entreprises

Le plan de sobriété du gouvernement présenté en octobre 2022 invite les entreprises à rejoindre la plate-forme « Les entreprises s'engagent ». 15 thématiques sont à suivre pour réduire concrètement les consommations d'énergie (la lutte contre le gaspillage de l'énergie, les économies d'énergie, la gestion des équipements, les mobilités durables, l'organisation du travail et les usages du numérique ...). Par ailleurs, la Région a lancé Grand Est Transformation « Environnement ». Conçu comme un centre de ressources et d'expertise au service des parcours de transformation, GET Environnement a vocation à fédérer et animer un réseau composé d'experts et de partenaires. Il permettra de structurer et de coordonner des offreurs de solutions à travers quatre leviers dont la transition énergétique et l'économie circulaire

Description et finalités de l'action

Cette action a pour but de sensibiliser et d'accompagner les entreprises, notamment les TPE/PME industrielles dans leur transition énergétique. Elle envisage tout d'abord un volet animation afin de sensibiliser les chefs d'entreprises au changement climatique et un volet accompagnement des démarches individuelles et collectives,

Déploiement d'un programme de sensibilisation au changement climatique à destination des chefs d'entreprises

Depuis l'explosion des coûts de l'énergie, la transition énergétique est une préoccupation majeure des entreprises qui sont nombreuses à s'interroger sur les bénéfices, les objectifs, les actions à engager, les conditions de mise en œuvre de ces stratégies.

Aussi, le Grand Nancy et ses opérateurs ont un rôle de sensibilisation et de diffusion de l'information important à jouer tout au long de la durée de vie du PCAET. Ces démarches de sensibilisation construite autour de dispositifs d'animation (fresques climat, ateliers 2tonnes, événements ciblés) et d'appui au développement de programme nationaux et régionaux (Baisse les watts, ...) et elle pourra évoluer en se nourrissant des connaissances et retours d'expérience

Accompagnement des TPE PME, notamment industrielles, dans leur transition énergétique.

En partenariat avec l'agence Lorr'up, la Métropole accompagnera les entreprises et les industriels dans leur transition énergétique. Lorr'up s'appuie sur l'approche NegaWatt et ses trois piliers :

- **Sobriété** : prioriser les besoins et les services énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie
- **Efficacité** : réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins en privilégiant les sources d'énergie efficaces de la source à l'usage

- Renouvelable : donner la priorité aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires.

L'accompagnement individuel et collectif se décline en plusieurs temps : identification des dispositifs et des partenaires les plus pertinents, aide au diagnostic énergie et établissement d'un plan d'actions, accompagnement à la réalisation via des partenaires référencés et un suivi au long terme.

Accompagner les ATP dans des démarches collectives de transition énergétique

La démarche « une Association, un Territoire, un Projet » contribue à dynamiser neuf sites économiques. Les ATP portent un grand nombre de projets destinés à renforcer l'attractivité de leur site, à offrir des services de qualité aux salariés et à développer des collaborations inter-entreprises. La transition énergétique est un axe de travail majeur de cette démarche inscrite au Pacte 2021-2026 conclu entre les ATP et la Métropole. Dans ce cadre, la Métropole, par le biais de l'Agence Lorr'up, accompagnera les ATP dans la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective (ACC), de réseaux de chaleur ou d'opérations globales d'efficacité énergétique sur ZAE.

<i>Pilote</i>	DEVECO	<i>Partenaires</i>	LORRUP, ATP, CCI, CMA, RGE
---------------	--------	--------------------	----------------------------

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
► A définir	► /

Objectifs et indicateurs

Objectifs	Indicateurs de suivi
► Mobiliser et sensibiliser largement le tissu économique local	► Nombre d'animations réalisées et nombre de participants
► Développement des initiatives d'ACC	► Nombre d'entreprises sensibilisées et impliquées, projets concrétisés, gains environnementaux, investissements
	► Nombre de structures ou organisations accompagnées
	► Nombre de projets collectifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028

- *Orientation 2 : Orienter le développement économique vers les activités et les filières locales contributrices des transitions*

Contexte et enjeux

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

La loi PACTE ou Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises de 2019 a pour ambition de stimuler la croissance des entreprises de manière durable à travers sa plateforme nationale de la RSE, qui regroupe 4 piliers : la cohésion sociale, la transition écologique, la transparence et le dialogue.

Au niveau régional, Grand Est Transformation « Environnement » est un centre de ressources et d'expertise, qui a vocation à fédérer et animer un réseau composé d'experts et de partenaires. Il permet de structurer et de coordonner des offreurs de solutions à travers quatre leviers, dont la transition énergétique et l'économie circulaire.

Toutes les entreprises peuvent mettre en œuvre une démarche RSE, et ce quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur secteur d'activité. Aujourd'hui, peu d'obligations légales autour de la RSE concernent les TPE et PME. D'un point de vue RSE, les marchés publics, donneurs d'ordres et investisseurs intègrent des critères RSE dans leurs cahiers des charges. Il est donc primordial que tous les acteurs socio-économique s'en emparent pour rester compétitif. Pour cela, les ATP ont mobilisé leurs adhérents afin qu'ils contribuent à construire un projet dont les ambitions sont de contribuer à limiter leur impact sur l'environnement, participer au développement d'actions citoyennes et responsables, agir sur l'attractivité des entreprises en valorisant les actions mises en place, accompagner les publics fragilisés et « vivre ensemble pour faire ensemble ».

Description et finalités de l'action

Accompagner la structuration, l'évaluation et la valorisation des plans d'actions

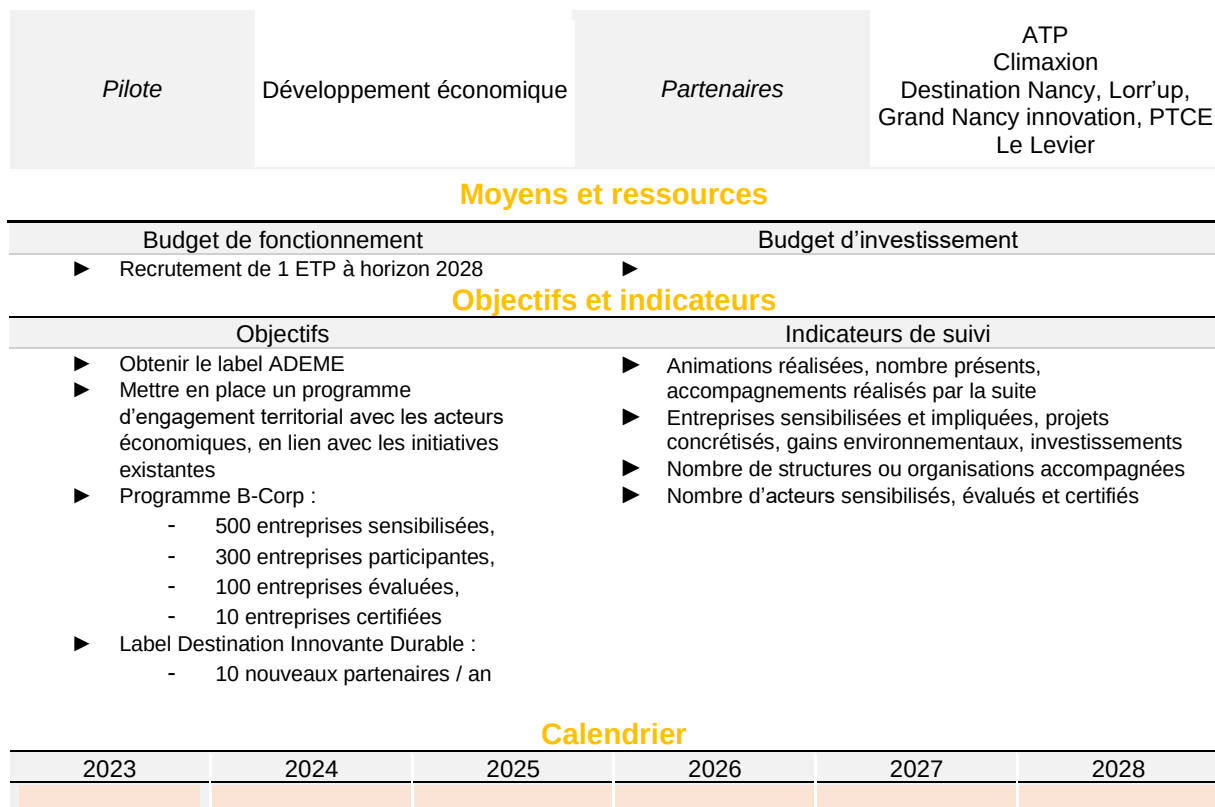
Le Grand Nancy souhaite accompagner le développement de démarches structurées à l'échelle du territoire afin d'en renforcer l'impact, de mieux les évaluer et les actualiser mais aussi de les valoriser. À ce titre, le Grand Nancy s'appuiera sur des méthodes éprouvées et des labels reconnus en matière de RSE :

- Le label « **Territoire engagé transition écologique - Economie Circulaire** » porté par L'ADEME : Programme permettant aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire, le label s'articule autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie et Économie circulaire. La Métropole souhaite consolider son action en s'inscrivant dans le nouveau volet « Economie Circulaire » pour donner de la visibilité à son engagement et définir une trajectoire de progression.
- La méthode de sensibilisation, d'évaluation et de suivi des progrès en matière de RSE B-Corp : L'objectif est de sensibiliser, via un programme d'engagement local, les entreprises à leur mission et à l'impact sociétal, environnemental de leurs activités. Un outil d'évaluation (basé sur la certification internationale B-Corp : le BIA) sera proposé ainsi qu'un programme de suivi, de progrès et de partage de bonnes pratiques sur plusieurs mois. Le programme permettra aux entreprises d'évaluer leur maturité pour ensuite structurer une démarche RSE en lien avec les exigences B-Corp. Tout en fédérant l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet commun : devenir un territoire qui encourage la RSE. Cet outil viendra en renforcement de la démarche « territoire exemplaire » portée par les ATP.
- Déployer le label « **Destination Innovante Durable** » dans le cadre de la stratégie touristique (mobilisation des partenaires, suivi des actions, audit annuel) : Basé sur un référentiel national créé par le réseau France Congrès et Événements, 7 territoires ont aujourd'hui obtenu ce label. Destination Nancy, opérateur de la Métropole du Grand Nancy en matière de tourisme est l'organisme pilote de la démarche pour la destination. Le label Destination Innovante Durable vise à engager collectivement l'ensemble d'un territoire dans le tourisme durable. Destination Nancy a ainsi travaillé avec les lieux et organisateurs d'événements emblématiques de la Métropole du Grand Nancy, ainsi qu'avec les professionnels (hôteliers, restaurateurs, commerçants, agences événementielles, etc.) à proposer aux visiteurs un parcours durable du début à la fin de leur séjour. Accessibilité, développement du tourisme de proximité, cyclotourisme, achats durables, sobriété énergétique sont autant de sujets abordés dans ce cadre, avec comme perspective d'agir collectivement en faveur d'un développement durable de l'activité touristique et événementielle. Un nouvel audit, basé sur un référentiel national comportant 8

enjeux et 26 actions, sera réalisé tous les ans pour l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, dont la Métropole du Grand Nancy.

Renforcer l'écosystème local de formation à la RSE et à la transition

La Métropole souhaite développer les conditions favorables à la massification des démarches RSE sur son territoire. Afin d'atteindre cet objectif, le volet accompagnement et formation est indispensable pour partager les bonnes pratiques, ainsi que les enjeux d'une démarches RSE. Ces formations seraient par ailleurs l'opportunité d'offrir une base commune de RSE pour l'ensemble des acteurs du territoire, et ainsi favoriser les échanges et retours d'expérience sur le sujet. Ainsi, la métropole entend consolider l'offre locale en matière de sensibilisation et formation. Pour cela, il sera primordial d'établir un état des lieux des compétences en matière de promotion de la RSE. S'inscrivant dans le cadre du PTCE « Le Lever », il sera ainsi possible d'estimer l'offre possible en matière de formation, ainsi que d'éventuels besoins supplémentaires à mobiliser. Ensuite, une étape de co-construction avec les membres du PTCE compétents en matière de RSE pourra amener à définir des offres de formation et d'accompagnement communes. Pour massifier la prise en compte des enjeux RSE les actions de structuration évoquées plus haut seront essentielles pour inclure les questions écologiques dans les offres de formation des acteurs existants.



- *Orientation 2 : Orienter le développement économique vers les activités et les filières locales contributrices des transitions*

Contexte et enjeux

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 introduit dans le droit français l'Économie Circulaire (Eci). Elle pose les bases et donne quelques objectifs, comme la réduction de la pression sur les ressources de 30% entre 2010 et 2030. En 2020, le plan d'action pour l'économie circulaire présenté par la Commission européenne renforce cette nécessité d'économie de ressources.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) de 2020 a pour objectif de mettre en œuvre les mesures de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire et de transposer les directives du paquet européen de l'économie circulaire pour atteindre l'objectif de réduction de -15% des déchets produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Dans cette perspective, le Grand Nancy a élaboré dans sa stratégie de développement économique une feuille de route métropolitaine dédiée à l'économie circulaire. Il s'est en outre engagé dans le cadre de PLPDMA à réduire le tonnage de déchets de ses habitants, avec comme thématique la promotion des pratiques de réemploi et de réparation de biens. Un réseau de « Repair Café » a été mis en place, ainsi que des Recycleries/Ressourceries. A ces titres la Métropole est active au sein du réseau Grand Est de l'Economie Circulaire (CollEctif).

Les actions d'Economie Circulaires (dont l'Ecologie Industrielle et Territoriale) s'inscrivent dans une logique de coopération entre entreprises, associations, établissements publics et collectivités. C'est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire qui permet d'optimiser les ressources naturelles (eau, énergie, matériaux, ...) grâce à des échanges ou des mises en commun à l'échelle d'une zone d'activités, d'un territoire ou simplement entre deux entreprises. La Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec la Banque des Territoires, a initié en 2019 une étude de préfaisabilité d'une démarche d'EIT qui a permis de valider la pertinence de l'amorçage d'une démarche sur le territoire et la motivation des acteurs économiques mobilisables. En avril 2020, avec le soutien de l'ADEME et de la région Grand Est, la Métropole a recruté une animatrice dédiée à l'économie circulaire. Le Grand Nancy est ainsi désormais intégré aux réseaux régional et national des acteurs de l'Economie l'EIT.

Les bénéfices pour l'économie en termes de création de richesse, d'activités et d'emplois nouveaux et d'innovations sont bien réels. Dans la feuille de route économie circulaire nationale on estime que ce secteur représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux.

L'économie circulaire, c'est aussi la réduction de la dépendance aux importations de matières premières et aux aléas économiques mondiaux. Pour les entreprises, ce sont des innovations pour éco-concevoir les produits ou services et à terme des gains de compétitivité, notamment dans le domaine des plastiques qui doit faire l'objet de progrès marqués. La sobriété numérique constitue également une opportunité pour la transition, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services.

Description et finalités de l'action

Engager la Métropole dans des dispositifs favorisant l'économie circulaire et encourager les transitions

La Métropole souhaite démultiplier les initiatives de modèles d'économie circulaire sur son territoire. Pour cela, elle entend mobiliser l'ensemble des leviers à sa disposition et notamment :

- Participer aux réseaux d'économie circulaires et valoriser auprès des acteurs économiques (création/reprise par exemple)
- Soutenir et valoriser le réemploi en particulier dans le secteur du BTP, des matériels numériques, ou des activités des tournages, ce dans le cadre d'une filière réemploi structurée à l'échelle du territoire
- Valoriser les produits circulaires dans le cadre de la plateforme « Achetez Grand Nancy »
- Intégrer des objectifs d'économie circulaire dans le futur SPASER métropolitain
- Assurer une mise en lumière les réussites entrepreneuriales circulaires locales
- Développer la monnaie locale
- Consolider son action en obtenant le label de l'Ademe « Economie Circulaire » qui permettrait de valoriser la stratégie globale économie circulaire et de donner de la visibilité à son engagement. Le fonctionnement par palier et la lisibilité du référentiel permettront de positionner clairement la collectivité et de structurer un programme pour sa progression.

Intégrer les principes de l'Ecologie Industrielle et Territoriale dans les projets économiques métropolitains

L'agence Lorr'up dont les chargés de mission seront formés sur les sujets EIT pourra un premier niveau d'accompagnement des acteurs économiques Visitant chaque année des centaines d'entreprises du Sud 54, l'action de Lorr'up vise à créer des synergies et à recentrer la chaîne de valeur sur le territoire Sud 54, favorisant ainsi une écologie industrielle et territoriale.

La Métropole intégrera par ailleurs les principes de l'EIT dans les projets d'aménagement économiques métropolitains, tel que la ZAC Saint Jacques II, située à Maxéville. Elle constitue l'un des derniers grands fonciers économiques disponible sur le territoire métropolitain, et doit ainsi parvenir à être un site démonstrateur de l'EIT. Une étude menée en 2022 confirme l'opportunité et la faisabilité de développer cette ZAC circulaire, et d'en renforcer son attractivité, son efficacité et l'ancrage local des entreprises qui s'y implanteront.

Pilote	Transverse - DEVECO	Partenaires	Lorr'up, Chambres Consulaires, Climaxion, ADEME, ReMise, Ulis Infosel		
Moyens et ressources					
Budget de fonctionnement		Budget d'investissement			
►	Recrutement de 1 ETP à horizon 2028	►			
Objectifs et indicateurs					
Objectifs		Indicateurs de suivi			
►	Appuyer l'essor d'une économie circulaire en recentrant les chaînes de valeur sur le territoire	►	Projets d'EIT réalisés, accompagnés		
►	Structurer une filière du réemploi à l'échelle du territoire en soutenant les initiatives dans le domaine du BTP, du numérique, etc.	►	Nombre de produits achat durable sur la plateforme AGN		
►	Sensibiliser et faire connaître les filières « circulaires », les bonnes pratiques et les principes de l'EIT via Lorr'up,	►	Nombre de conseillers Lorr'up sensibilisés à l'EIT		
		►	Nombre d'ateliers réalisés		
Calendrier					
2023	2024	2025	2026	2027	2028

Contexte et enjeux

Le degré d'autonomie alimentaire des agglomérations françaises est faible (2% en moyenne et 0,9% sur l'aire urbaine de Nancy). La part du local dans l'ensemble des produits agricoles incorporés dans les produits alimentaires consommés par les ménages locaux reste très marginale, qu'ils soient bruts, élaborés, transformés ou cuisinés. La raison n'est pas nécessairement une carence de production alimentaire sur les territoires ;

Pourtant, par ses impacts majeurs sur la santé, l'économie, l'environnement et la cohésion sociale, le système alimentaire apparaît comme une composante essentielle de la transition des territoires vers des modes de production et de consommation plus durables.

A l'heure actuelle, l'alimentation de nos territoires repose en grande partie sur des chaînes de valeur distantes et complexes, portant une logique d'abondance à moindre coût. La crise sanitaire a révélé plus encore les limites de ce modèle en termes de qualité de l'alimentation, de soutenabilité écologique ou encore de viabilité économique.

C'est pourquoi, la Métropole souhaite s'investir dans la transition alimentaire de nos territoires, à la fois pour répondre aux attentes d'une part croissante des consommateurs et des citoyens en faveur d'une alimentation plus qualitative et plus ancrée localement, mais également pour réduire leur vulnérabilité et améliorer sa capacité de réponse aux chocs pouvant impacter le système.

L'enjeu est ici de soutenir des filières alimentaires créatrices de valeur (valeur ajoutée, emplois, innovations...), permettant en retour d'investir les synergies entre l'alimentation et les autres politiques locales : aménagement, santé publique, éducation, énergie-climat...

À l'échelle Sud54, ressortent les éléments suivants :

- En moyenne 1% de la consommation en produits agricoles est couverte par de la production locale
- La production agricole est majoritairement de filière longue et tournée vers l'export (notamment sur les céréales, malgré la filière blé meunier par PNR de Lorraine)
- Le territoire est fortement producteur en viande bovine, produits laitiers, grandes cultures (46% de la SAU) et mirabelles mais déficitaire en maraîchage (0,5% de la SAU sur vergers ou maraîchage sur le Sud 54 mais qui pourrait répondre aux besoins de la restauration collective) et en production de porc et volaille
- Des potentiels de relocalisation énormes notamment sur les céréales et la filière bovine

Cette reterritorialisation du système alimentaire ne consiste pas seulement à redonner à l'agriculture une vocation nourricière de proximité en développant les produits agricoles en circuits courts, mais bien à reconstruire des chaînes de valeur permettant de relier les ressources agricoles locales à l'assiette des habitants, en s'appuyant sur l'écosystème *foodtech* et en intégrant les différents maillons intermédiaires : production, transformation, logistique, distribution, restauration...

Description et finalités de l'action

En lien avec le Programme Alimentaire Territorial Sud 54, la Métropole souhaite se doter d'un « Marché d'intérêt local » dont l'enjeu, à l'échelle du Sud 54 voire du Sud Lorrain, est la fourniture de denrées locales de qualité aux consommateurs du territoire. En offrant de nouveaux débouchés à la production locale, via la commande publique et le travail partenarial avec les acteurs économiques, les filières transitant en amont (producteurs, transformateurs) et en aval (logisticiens, restaurateurs) pourront se développer.

Le projet s'articule notamment autour d'une plateforme physique et numérique de commercialisation et de services, d'une centrale d'achat tournée vers la restauration collective, d'un hub d'innovation *foodtech*. Le MIL a un rôle d'interface et de mobilisation de l'écosystème alimentaire du territoire avec les objectifs suivants :

- Développement des filières agricoles
- Transformation des pratiques d'achats des acteurs publics et économiques
- Emploi, formation et attractivité des métiers
- Soutien à l'innovation et aux startups *foodtech*
- Accessibilité d'une offre alimentaire de qualité pour tous
- Action à la source contre le gaspillage alimentaire
- Maillage logistique

L'action permettra de structurer une logistique de proximité logistique à même de soutenir un système alimentaire plus résilient et de répondre au besoin de plateforme sur le territoire (regroupement, zone de conditionnement, préparation de commande, distribution, services de livraisons optimisés et/ou mutualisés...). Elle favorisera la relocalisation du système alimentaire en contribuant à changer les mentalités des acteurs du système alimentaire (formations à destination de la RHD (chefs et acheteurs), en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles, en promouvant les métiers de l'alimentation et en

développant les débouchés (commande publique, outils de transformation, travail partenarial avec la restauration collective, les industries agro-alimentaires, les commerces de bouches, ...)
Enfin, le projet mobilisera l'écosystème d'innovation « Foodtech » (laboratoire et startups) au service d'une alimentation durable et de qualité

<i>Pilote</i>	DEVECO	<i>Partenaires</i>	CD54, Chambre agriculture 54, acteurs du PAT Sud54, Lorr'Up, industriels, coopératives, GMS etc.
---------------	--------	--------------------	--

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
► A définir	► A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs	Indicateurs de suivi
► Relocaliser le système alimentaire en structurant les filières, en transformant les pratiques d'achats et encourageant l'évolution des mentalités ► Diminuer l'impact carbone (diminution des flux de transports) ► Consolider des filières déficitaires sur le territoire en leur assurant des débouchés ► Faire évoluer l'offre grossiste vers plus de local ► Réaliser un catalogue des outils de transformation ► Promouvoir et rendre accessible une alimentation de qualité dans le cadre d'une charte des valeurs partagée avec le PAT Sud54	► Volume et CA du MIL ► Taux d'utilisation des services proposés ► Nombre de producteurs, grossistes, associations et entreprises utilisateurs du MIL ► Taux d'occupation des espaces ► Nombre de projets accompagnés ► Nombre de signataires de la charte (par type d'acteur) ► Nouveaux outils de transformation créés (en subsidiarité) ► Nombre de partenaires mobilisés ► Flotte dernier kilomètre - % de transporteurs locaux

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028